

2. — Liste des Délégués des Fédérations Internationales nommés pour traiter avec la Commission Exécutive des questions Olympiques.

International Amateur Athletic Federation:

Monsieur le Professeur Hilding Kjellman, Anneholmsgatan 3, Gothenburg (Suède).

Fédération Internationale des Sociétés d'Aviron:

Monsieur Rico Fioroni, Président du Conseil d'Administration. Poste principale, Lucerne (Suisse).

Fédération Internationale de Bobsleigh et de Tobogganing: Monsieur Pierre Golay, Vice Président, Case postale II526 St. François, Lausanne (Suisse).

Fédération Internationale de Boxe Amateur:

Monsieur Val Barker, Hon. Secrétaire, 69, Bishops-gate, London E. C. 2. (Angleterre).

Union Cycliste Internationale:

Monsieur Léon Breton, Président, 41, rue de Rivoli, Paris (France).

Fédération Internationale d'Escrime:

Monsieur G. Van Rossem, Président, Weesperzijde, 32, Amsterdam (Hollande).

Fédération Internationale de Football Association:

Monsieur Jules Rimet, Président, 80, rue du Rocher, Paris 8e (France).

Fédération Internationale de Gymnastique:

Monsieur C. Cazalet, Président, 8, rue Reignier, Bordeaux (France).

Fédération Internationale Equestre:

Monsieur le Commandant Hector, Secrétaire Général, 3, rue du Dôme, Paris (France).

Fédération Internationale de Hockey sur Gazon:

Monsieur Frantz-Reichel, Président, 3, rue Rossini, Paris (France).

Ligue Internationale de Hockey sur Glace:

Monsieur Paul Loicq, Président, 108, rue du Prince Royal, Bruxelles (Belgique).

International Amateur Wrestling Federation:

Monsieur Alfred Brull, Président, Andrassy ut, 9, Budapest (Hongrie).

Fédération Internationale de Natation Amateur:

Monsieur George Hearn, Hon. Secrétaire, Tudor House, Eltham Road, Lee (Kent-Angleterre).

International Skating Union:

Monsieur Ulrich Salchow, Président, Klara Västra Kyrkogata, 12, Stockholm (Suède).
(à titre provisoire).

Fédération Internationale Haltérophile:

Monsieur A. Bourdonnay-Schweich, Secrétaire Général, 69, Boulevard Barbès, Paris (France).

Fédération Internationale de Ski:

Monsieur le Colonel I. Holmquist, Président, Strandvägen 65, Stockholm (Suède)

International Yacht Racing Union:

Monsieur le Major B. Heckstal Smith, Secrétaire, Carisbrooke, Isle of Wight (Angleterre).

3. — Les nouvelles Panathénées

On doit reconnaître qu'il manquait quelque chose à la physionomie de l'Olympiade moderne. En vain s'était-on ingénié à lui conserver son cachet d'institution renouvelée des temps antiques et appropriée aux temps nouveaux. Un silence trop complet s'était fait dans le stade d'Athènes et le glorieux monument sembla n'avoir retrouvé la vie que pour la perdre aussitôt. Y célébrer derechef les Jeux Olympiques?... Ce ne serait qu'une fois en passant et toujours avec l'aléa d'une technique imparfaite. On sait qu'en effet, la courbe de la piste est trop accentuée pour nos coureurs d'aujourd'hui. Leur vitesse est telle qu'il leur faut des tournants moins serrés. Ils s'y sentent gênés, risquent même de s'y blesser. Le dépit de cette constatation avait fait naître là-bas un projet barbare. Ne parlait-on pas dans certains milieux sportifs de combler le sol du stade jusqu'à une hauteur suffisante pour élargir convenablement la piste?... Le bon sens athénien, bien entendu, s'insurgeait contre une telle mutilation d'un lieu deux fois consacré à la jeunesse éternelle. Et pourtant, la Grèce s'inquiétait de ne point participer selon son gré à la célébration des Olympiades restaurées. Maintenant que la paix et le travail régulier lui étaient rendus, ce sentiment s'avivait en elle. Une solution est intervenue à laquelle je suis heureux d'avoir contribué dans ce même esprit de piété ancestrale et de conformité aux réalités présentes qui m'a guidé depuis trente-trois ans et guidé de même mon successeur et ami le comte de Baillet-Latour.

Cette solution réside dans le rétablissement des fameuses «Panathénées» amplifiées et transformées. C'est le maire d'Athènes qui, me recevant en forme officielle à l'Hôtel de Ville le 7 avril dernier, avait exprimé, en prononçant ce nom célèbre, le vœu de la cité. Il y fut aussitôt donné suite avec l'agrément du Gouvernement, par l'effort du Comité olympique hellène. Les nouvelles Panathénées entreront dans le cadre des Olympiades. Célébrées pour la première fois en 1930, ce seront, cette fois-là, les «Panathénées de la IX^e Olympiade» et elles auront lieu ensuite tous les quatre ans. Elles comprendront trois parties: des concours dans le stade, un cortège historique qui se déroulera du stade au pied de l'Acropole, enfin un festival de musique dans le théâtre d'Hérode Atticus. Pour ce dernier point, j'ai proposé et obtenu que l'on envisageât la création d'un «Cycle de Gluck». Les divines harmonies qui nous donnent, si l'on ose ainsi dire, la présence mélodique de l'âme antique, ne sont pas de nos jours honorées comme il convient. Les nombreux amants de Gluck souhaitaient qu'un cycle lui fût consacré; pour ce qui me concerne, le projet n'était pas nouveau. Or, où trouver un cadre plus parfaitement approprié, une atmosphère plus propice, des circonstances mieux adaptées?...

Les concours athlétiques ne dureront que deux ou trois jours au plus, car ils seront limités aux anciennes épreuves: courses sur les distances classiques, sauts, lancements et lutte, pratiqués selon les méthodes antiques qui diffèrent grandement des nôtres. Elles en diffèrent surtout sur un point capital. Devant l'athlète actuel, tout est aplani et facilité. On lui trace des pistes savantes, élastiques, où chaque détail est calculé pour

aider son effort et lui permettre d'accroître l'amplitude de son record. Ce ne sont point là les «pistes de la vie». Aussi avait-on soin jadis de lui rendre, au contraire, les choses difficiles afin d'augmenter son mérite à vaincre et son endurance à lutter. Voilà deux philosophies du sport qui s'opposent, se contredisent presque. Chacune a ses adeptes, mais ceux de la seconde n'en discutent que pour mémoire. Ils auront désormais des arguments vivants à faire valoir et d'intéressantes comparaisons pourront intervenir. Le nombre demeurera naturellement du côté du modernisme, mais il y a déjà des pays où l'on s'est essayé à la conception antique et il s'y formera une pléiade de compétiteurs dont les performances seront curieuses à suivre.

Il est du devoir de tous d'envisager avec faveur l'hommage ainsi rendu à l'athlétisme du passé et à l'Hellade immortelle. L'unité olympique y puisera d'ailleurs une vigueur plus grande. En vain s'efforce-t-on de la détruire ou au moins de la troubler. Elle répond à un sentiment profond appuyé sur des réalités puissantes. C'est pourquoi elle a toujours triomphé des attaques ou des fourberies. Elle en triomphera encore.

Pierre de Coubertin.

...§...

4.— Subsidés du Gouvernement Allemand p^r la préparation Allemande aux jeux de la IX^e Olympiade

NOTE RECTIFICATRICE.

Monsieur le Dr. Lewald, Président du Comité Olympique Allemand et Membre du C.I.O., attire notre attention sur le fait que l'imprimé No. 4308 de la Chambre française des Députés, réclamant une subvention de 2 millions de francs pour la participation de la France aux Jeux Olympiques de 1928, contient la remarque suivante:

«Les Etats qui doivent prendre part aux Jeux Olympiques de 1928, ont déjà engagé des sommes importantes pour assurer l'entraînement de leurs athlètes. Le Gouvernement allemand a consacré à cette préparation une somme de 8 millions de marks».

Ce renseignement est absolument erroné. Le Gouvernement allemand a accordé dans le budget de cette année une somme de 150.000 marks pour la préparation aux Jeux, et prévu pour l'année 1928 une somme de 300.000 marks pour la participation aux Jeux, soit au total 450.000 marks ou la 18^{me} partie de la somme mentionnée dans le projet de loi français. La subvention allemande, calculée par tête de population, reste loin en arrière de la subvention française. Si l'on faisait le calcul par tête d'habitant sur la base française, le Gouvernement allemand devrait accorder la somme de 522.000 marks, soit 72.000 marks de plus qu'il ne l'a effectivement envisagé.

5.— Discours d'ouverture de la session de la C.E., Paris, août 1927 Prononcé par le Comte de Baillet-Latour, Président du C. I. O.

Messieurs,

Avant d'aborder l'étude de l'importante question que nous avons à résoudre, qui est l'objet de la réunion d'aujourd'hui, j'estime qu'il est indispensable de rappeler les rétroactes de la question de l'amateurisme afin de préciser d'une part les responsabilités de chacun dans les décisions prises, ainsi que les pouvoirs du CIO relativement à l'application de ces décisions.

A l'issue des Jeux de Paris de 1924, un Congrès préparatoire eut lieu à Paris, composé, comme tous les Congrès Olympiques des délégués des Fédérations Internationales, des Comités Olympiques Nationaux et des membres du C.I.O. Sa raison d'être était de jeter les bases du travail du Congrès de Prague et d'avoir un premier échange de vue sur la question de l'Amateurisme.

Deux questions posées au cours de la discussion avaient une importance capitale: la première émanait de M. Rimet, qui demanda si la définition de l'AMATEUR telle qu'elle serait promulguée à Prague aurait force obligatoire pour les Fédérations Internationales ou bien si l'on maintiendrait le statu quo, lequel laisse à chaque Fédération Internationale le soin de fixer elle-même la définition de l'Amateurisme.

Il lui fut répondu que le Congrès de Prague donnerait une définition dont le cadre ne pourrait être dépassé par les Fédérations Internationales. Il était donc entendu que le Congrès de Prague aurait à établir quelques grands principes sur lesquels la majorité des Fédérations Sportives Internationales se seraient déclarées d'accord. La seconde fut formulée par M. Hirschy, qui, partant de ce principe, demanda que la Commission Exécutive du C.I.O. fasse une enquête auprès des Fédérations Internationales et présente au Congrès de Prague un rapport, basé sur les réponses reçues des Fédérations Internationales et des Comités Olympiques Nationaux et en tire une définition générale et minimale de l'amateurisme, applicable à toutes les Fédérations Internationales. Pour conclure le débat M. Seel-drayers fit la proposition suivante:

Que soient portés à l'ordre du jour les trois points suivants:

1°) Est-il désirable qu'il existe une définition unique pour toutes les Fédérations Internationales?

2°) Est-il utile qu'il existe une définition spéciale pour les Jeux Olympiques et une autre définition pour les autres manifestations?

3°) Qu'un rapport soit fait au sujet des réponses, reçues des Fédérations Internationales.

Cette proposition fut votée à l'unanimité.

L'Enquête a été faite par la Commission Exécutive du C.I.O.

Les Fédérations ont répondu au questionnaire qui leur a été adressé.

Un Tableau de ces réponses a été dressé et communiqué aux membres du Congrès de Prague.